Appel d'offres N° 022/15/BVMAC/DD/05-25

TERME DE REFERENCE

PROJET DE CONSULTATION POUR LE RECRUTEMENT D'UN PARTENAIRE POUVANT ACCOMPAGNER LE MARCHE FINANCIER DANS LA MISE EN PLACE DES PLATEFORMES POUR LA MIGRATION TECHNOLOGIQUE AVEC LE FRACTIONNEMENT.

TABLE DES MATIERES

I. CONTEXTE GENERAL 3
II. APERÇU DU DESCRIPTIF FONCTIONNEL 3
III. EXIGENCES FONCTIONNELLES 3
IV. PROFIL DU PARTENAIRE 5
V. METHODOLOGIE ET LIVRABLES 7
A. METHODOLOGIE ET PLANIFICATION 7
B. LIVRABLES ATTENDUS 8
C. IMPLEMENTATION ET TEST 8
D. GARANTIE 8
E. SUPPORT & ASSISTANCE UTILISATEUR 9
VI. CLAUSES DE CONFIDENTIALITE 9
VII. MODALITES DE SOUMISSION 10
A. CONSTITUTION DES OFFRES 10
B. STRUCTURATION DES OFFRES 10
C. TRANSMISSION DES OFFRES 10
VIII. MODALITES DE TRAITEMENT DES OFFRES 11
A. CRITERES D'EVALUATION 11
B. PRINCIPAUX CRITERES ELIMINATOIRES 11
C. PROCEDURE DE SELECTION DU PRESTATAIRE 11
IX. CONTENU DES OFFRES 12
A. CONSTITUTION DU DOSSIER ADMINISTRATIF 12
B. CONTENU DE L'OFFRE TECHNIQUE 12
C. CONTENU DE L'OFFRE FINANCIERE 12
ANNEXE 1 13
MODÈLE DE FORME PROPOSÉE POUR L'OFFRE TECHNIQUE 13

I. CONTEXTE GENERAL

Dans le cadre de la mise en route du projet relatif au fractionnement des titres cotés à la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale (BVMAC) et en anticipation à la cotation en continue des valeurs, il s'avère nécessaire pour la Bourse de se doter d'un processus de transformation digitale de nos processus de traitement des ordres.

A ce titre, le fractionnement devrait entraîner une multiplication massive du nombre d'ordres reçus aux guichets des Sociétés de bourse, rendant les processus manuels complètement obsolètes et considérablement risqués. De ce fait, et en l'absence d'une solution automatisée, la BVMAC encourrait un risque opérationnel majeur qui se traduirait par des lenteurs de traitement des ordres reçus, des erreurs de saisie, des retards de transmission des ordres, et en définitive une perte de confiance potentielle des intervenants du marché.

C'est à ce titre que la BVMAC souhaite :

1. D'une part un module d'agrégation des ordres, centralisant les flux provenant des Sociétés de Bourse (SDB) qui offrira la possibilité d'y intégrer des API de paiement et des agrégateurs partenaires de paiement (ex. fintechs, mobile money, banques etc.). Le module développé devra prendre en compte les schémas de comptabilisation au sein des Sociétés de bourse tant sur le plan de l'achat/vente que de la livraison effective des titres ;
2. D'autre part, devenir Sponsor d'un processus de digitalisation et d'automatisation des processus impliquant un écosystème allant de l'investisseur donneur d'ordres aux banques teneurs de comptes titres et espèces en passant par les SDB et le DCU, dans le cadre des prises d'ordres de bourse et des traitements en back office desdits ordres collectés tant dans les sens aller (investisseurs donneurs d'ordres – SDB – Banque teneurs de comptes - plateforme de cotation de la BVMAC), que dans le sens retour (BVMAC – DCU – SDB – Banques teneurs de comptes – investisseurs donneurs d'ordres).

II. APERÇU DU DESCRIPTIF FONCTIONNEL

Dans l'attente de la signature d'un accord de confidentialité (NDA) (cf. ci-dessous), la Bourse présente ci-dessous une description simplifiée du fonctionnement attendu du système, en lieu et place du schéma technique détaillé.

1- Le donneur d'ordres initie une demande via sa SDB ou une plateforme connectée ;
2- L'agrégateur installé chez la SDB centralise l'ordre, vérifie les paramètres requis (montant, plafond, prix, quantité, etc.) ;
3- L'ordre est transmis via l'API BVMAC au système de cotation NSC V900 ;
4- Le résultat est transmis au DCU et renvoyé vers le SDB et le client via l'agrégateur ;

III. EXIGENCES FONCTIONNELLES

Le prestataire, dans le cadre de sa mission, devra :

I. DEVELOPPER ET INTEGRER UN MODULE DE COLLECTE ET D'AGREGATION DES ORDRES

a. Contexte et objectifs

Le module d'agrégation des ordres vise à regrouper et optimiser le traitement des ordres issus de différentes sources. Il permet de centraliser les commandes, de réduire les coûts de traitement et d'optimiser l'exécution des ordres.

L'agrégateur d'ordres aura pour objectifs principaux :

- Centraliser et regrouper les ordres provenant de différents canaux.
- Optimiser l'exécution des ordres en fonction de règles d'agrégation.
- Assurer la traçabilité et la transparence des ordres traités.

- Offrir un suivi en temps réel de l'état des ordres agrégés.

b. Fonctionnalités principales

- Collecte des ordres
- Agrégation des ordres
- Exécution des ordres agrégés
- Suivi et reporting

II. DEVELOPPER ET FOURNIR UNE APPLICATION MOBILE SECURISEE ET ACCESSIBLE AUX INVESTISSEURS SOUHAITANT SOUSCRIRE ET VENDRE DES ACTIONS EN BOURSE

a. Contexte et objectifs

L'application mobile vise à offrir aux investisseurs un accès sécurisé et fluide aux marchés financiers pour la souscription et la vente d'actions en bourse tout en respectant les termes règlementaires du Marché Financier d'Afrique Centrale. Elle permettra aux utilisateurs de passer des ordres en temps réel tout en garantissant un haut niveau de sécurité et d'accessibilité.

L'Application mobile sécurisée aura pour objectifs principaux :

- Fournir une interface intuitive pour la gestion des investissements.
- Assurer la sécurité des transactions et des données utilisateurs.
- Permettre un accès en temps réel aux marchés financiers.
- Proposer un suivi et des analyses des investissements.

b. Fonctionnalités principales

- Gestion des comptes utilisateurs
- Passation et exécution des ordres
- Suivi et reporting
- Sécurité et conformité

III. DEVELOPPER ET FOURNIR UNE APPLICATION WEB SECURISEE ET ACCESSIBLE VIA TOUS LES TERMINAUX COMPATIBLES.

a. Contexte et objectifs

L'application web vise à offrir aux investisseurs un accès sécurisé et fluide aux marchés financiers pour la souscription et la vente d'actions en bourse. Accessible depuis tous les terminaux compatibles (PC, tablettes, smartphones), elle permettra aux utilisateurs de passer des ordres tout en garantissant un accès continu et sécurisé sur les données du marché financier de la sous-région.
L'application fournira par ailleurs un accès backend aux opérateurs des Sociétés de bourse afin de leur permettre de gérer et superviser les transactions.
L'Application web sécurisée aura pour objectifs principaux de :

- Fournir une interface intuitive pour la gestion des investissements.
- Assurer la sécurité des transactions et des données utilisateurs.
- Permettre un accès en temps réel aux marchés financiers.
- Proposer un suivi et des analyses des investissements.
- Offrir un espace de gestion et de supervision pour les opérateurs des Sociétés de bourse.

b. Fonctionnalités principales

- Gestion des comptes utilisateurs
- Passation et exécution des ordres
- Suivi et reporting
- Accès backend pour les opérateurs des sociétés de bourse
- Sécurité et conformité

La solution fournie par le prestataire devra être conçue de manière **évolutive** et **extensible**, permettant l'intégration de nouveaux acteurs et flux sans refonte majeure.

L'architecture devra être **scalable et modulaire**, garantissant des performances optimales, une haute résilience et une extensibilité fluide face à l'augmentation des utilisateurs et des transactions.

L'implémentation reposera à minima sur les piliers suivants :

- **Modularité** : Séparation des composants pour une maintenance et une évolution simplifiée.
- **Haute disponibilité** : Répartition des charges et redondance pour assurer un service ininterrompu.
- **Sécurité avancée** : Chiffrement des données, authentification forte et conformité réglementaire.

L'architecture, définie en collaboration avec la clientèle, servira de base d'échange avec le prestataire pour une optimisation sur mesure. Elle reposera sur les couches suivantes :

- **Couche Front-End** : Interface utilisateur accessible depuis tous les terminaux compatibles.
- **Couche Back-End** : Gestion des transactions, des ordres et de la logique métier.
- **Couche Données** : Stockage sécurisé des informations financières et historiques de transactions.
- **Couche Communication et Sécurité** : API, gestion des accès et transmission des données en temps réel.

L'architecture optimale qui sera choisie, devra tenir compte de la règlementation, des contraintes techniques, des contraintes fonctionnelles.
Elle devra être faite à la suite d'une validation du client et fonction de l'obligation du marché financier sous régional.

IV. PROFIL DU PARTENAIRE

1. Expériences démontrées dans la transformation des marchés financiers ou d'infrastructures financières associées

Le partenaire devra fournir des preuves vérifiables de sa capacité à concevoir, développer et déployer des plateformes technologiques complexes dans le secteur financier ou dans des domaines étroitement liés. Cette experience pourra inclure notamment :

- **Projets réalisés avec des marchés financiers ou infrastructures associées** : Interventions auprès de bourses de valeurs mobilières, marchés obligataires, plateformes de matières premières, systèmes OTC (hors cote), ou plateformes alternatives d'investissement.
- **Automatisation des processus de marchés de capitaux** : Déploiement de solutions de trading, systèmes de gestion d'ordres (OMS), infrastructures de compensation/règlement ou registres électroniques de titres et d'actifs.

- **Expérience en fractionnement et accessibilité des actifs** : Mise en œuvre de projets visant la fragmentation d'actions, d'obligations, d'actifs immobiliers ou numériques pour faciliter l'accès des investisseurs de détail.
- **Partenariats public-privé pour la transformation des marchés** : Réalisations en collaboration avec régulateurs financiers, institutions publiques, ou acteurs privés, visant à digitaliser et moderniser des écosystèmes financiers.

La capacité à évoluer dans des contextes émergents, sous-régionaux ou présentant des contraintes réglementaires spécifiques sera particulièrement valorisée.

Preuves attendues : Études de cas documentées, lettres de recommandation, certificats de projet, indicateurs de performance et d'impact opérationnel (ex : accroissement de la participation des investisseurs, amélioration des délais de traitement, croissance des volumes).

2. Compétences techniques et technologiques avancées

Le partenaire devra démontrer une expertise reconnue dans les technologies modernes appliquées aux marchés financiers, incluant :

- **Blockchain et technologies de registres distribués (DLT)** : Développement ou intégration de plateformes sécurisées de tokenisation d'actifs, de garde numérique, et de traçabilité.
- **Infrastructures d'actifs numériques** : Conception de solutions supportant des titres tokenisés (security tokens, stablecoins, obligations digitales), selon les standards internationaux (ISO 20022, ERC-1400, MiCA).
- **Interopérabilité et intégration API** : Capacité à construire des architectures ouvertes et modulaires, facilitant l'interconnexion de banques, SDBs, fintechs et dépositaires dans un environnement multi-acteurs.
- **Scalabilité et résilience opérationnelle** : Références démontrant la gestion de plateformes à fort volume de micro-transactions, faible latence, et haute disponibilité (> 99,99%).
- **Cybersécurité et conformité réglementaire** : Maîtrise des standards de sécurité (chiffrement, IAM, détection d'intrusion) et conformité avec les réglementations financières internationales (RGPD, FATF, ISO 27001).
- **Intelligence artificielle et analytique (optionnel)** : Utilisation d'outils d'analyse avancée pour la détection de comportements anormaux, la prédiction de tendances de marché, ou l'optimisation de la sécurité transactionnelle.

3. Structure organisationnelle proposée et équipe projet

Le partenaire devra fournir une structure claire de l'équipe projet, démontrant une approche professionnelle et multidisciplinaire :

- **Chef de projet** : Responsable principal avec au moins 10 ans d'expérience dans les projets fintech ou de marchés de capitaux.
- **Architectes de solutions** : Ingénieurs seniors spécialisés dans la conception de systèmes financiers, architecture modulaire, et design d'API.
- **Experts Blockchain / Actifs numériques** : Développeurs ayant une expérience en contrats intelligents, normes de tokens, et intégration de portefeuilles sécurisés.
- **Responsable conformité / liaison réglementaire** : Expert familiarisé avec les normes COSUMAF et les processus de régulation en zone CEMAC.
- **Équipe formation et support** : Spécialistes en onboarding utilisateurs, documentation technique, et support multilingue auprès des SDBs et banques dépositaires.

- **Experts en conduite du changement** : Professionnels aptes à gérer l'adoption institutionnelle, le changement de comportements utilisateurs et les stratégies de déploiement.

Preuves attendues : CVs des membres clés, organigramme, calendrier de mise en œuvre, méthodologie (agile ou en cascade), expérience en environnement bilingue.

4. Références de projets similaires réalisés

Le partenaire devra présenter un portefeuille d'au moins trois projets comparables déjà achevés, avec des détails concrets :

- Profil du client et localisation
- Portée de la mission
- Technologies mises en œuvre
- Durée et budget
- Résultats obtenus
- Contacts de reference

Une priorité sera accordée aux partenaires ayant une expérience pertinente en Afrique, zone francophone ou CEMAC, ou ayant géré des projets dans des contextes similaires (infrastructure limitée, réglementation spécifique, faible inclusion financière).

Preuves attendues : Lettres de recommandation, attestations, rapports finaux, coordonnées de clients institutionnels.

5. Connaissance approfondie de l'écosystème financier d'Afrique centrale

Le partenaire devra démontrer une compréhension opérationnelle du cadre financier, réglementaire et technologique en Afrique centrale, notamment :

- **Structure du marché CEMAC** : Maîtrise des rôles de la BVMAC, des SDBs, du DCU (Dépositaire Central), et des politiques monétaires de la BEAC.
- **Compétence linguistique et culturelle** : Maîtrise du français obligatoire, capacité à interagir avec des parties prenantes variées dans les six pays membres (Cameroun, Gabon, Congo, Guinée Équatoriale, Tchad, RCA).
- **Alignement réglementaire** : Compréhension des directives COSUMAF, des normes de LCB/FT, et des obligations de transparence.
- **Infrastructures bancaires et télécoms** : Capacité à intégrer les systèmes de mobile money, d'identification numérique
- **Défis liés aux investisseurs de détail** : Conscience des barrières à l'inclusion, du faible niveau d'éducation financière, et des stratégies de renforcement de la confiance numérique.

Preuves attendues : Partenariats locaux, expériences précédentes dans la région CEMAC, publications, ou notes de stratégie sur les marchés africains.

V. METHODOLOGIE ET LIVRABLES

A chaque étape de l'avancée du projet, le prestataire fournira un livrable sous forme d'un rapport qui pourra être présenté lors d'une réunion si nécessaire.

A. METHODOLOGIE ET PLANIFICATION

Le prestataire devra rendre un plan de projet dans lequel :

- Les activités du projet sont bien identifiées et définies ;
- Les objectifs à atteindre et les indicateurs de performance sont identifiés et définis ;
- Les prérequis organisationnels et techniques sont précisés et détaillés ;
- Les risques de dysfonctionnement liés au projet sont identifiés et leur gravité évaluée ;
- Le calendrier de mise en œuvre est défini et les étapes de contrôle bien identifiées.

B. LIVRABLES ATTENDUS

Les livrables attendus à la fin du projet de mise en place doivent impérativement inclure, au minimum, les éléments suivants :

- Cahier des charges finalisé
- Schémas d'architecture technique et sécurité
- Spécifications fonctionnelles et techniques validées par la BVMAC ;
- Rapport d'audit sécurité indépendant
- Guides utilisateurs et manuels d'intégration
- Rapport de transfert de compétences
- PV de recette fonctionnelle et sécurité
- Tableau de bord d'administration (suivi des flux, alertes règlementaires, surveillance) ;
- Rapport de tests techniques et de sécurité ;
- Formation des équipes techniques et remise du manuel complet d'utilisateur ;
- Manuel d'administration des différentes plateformes ;
- Stratégie de maintenance et mises à jour régulières validées ;
- Interface backend pour les opérateurs des Sociétés de bourse.

C. IMPLEMENTATION ET TEST

Avant toute réception des installations, il est procédé, en présence du Maître d'ouvrage ou de son représentant, de l'installateur, aux essais et contrôles de bon fonctionnement des implémentations suivant les descriptions et les procédures détaillées de ce présent cahier des charges, notamment :

1. Les essais de fonctionnement ;
2. Les essais d'efficacité des installations par mise en œuvre ;

Les résultats des essais seront consignés dans un rapport d'essais joint au procès-verbal de réception.
La fourniture des matériels et autres éléments nécessaires pour exécuter les essais de l'installation sont à la charge du titulaire du marché.

D. GARANTIE

Toutes les installations et les équipements fournis, ainsi que la main d'œuvre et les déplacements du prestataire devront être garantis par ce dernier pour une durée d'au moins douze (12) mois à compter de la date de livraison définitive des travaux.

En guise de garantie de la bonne exécution du marché et du recouvrement des sommes dont le prestataire serait reconnu débiteur au titre du marché, une retenue de 15% du montant du marché sera opérée par la BVMAC pendant toute la période de garantie.

Néanmoins, le prestataire aura la faculté de solliciter une avance au début de la prestation, à condition de souscrire à un cautionnement auprès d'une banque ou d'une compagnie d'assurance garantissant l'exécution

de la prestation à due concurrence de l'avance versée par le Maître d'ouvrage. Le taux de cette avance sera défini d'accord parties.

Le prestataire devra garantir que les procédures, outils et infrastructures respectent les meilleures pratiques internationales en matière de fourniture de solution de collectes et d'agrégation des ordres.

Le prestataire devra garantir le bon fonctionnement de la plateforme pendant la période de garantie, incluant :

- Le maintien de la plateforme en bon état de fonctionnement.
- La mise à jour des processus et outils selon les retours d'expérience initiaux.

E. SUPPORT & ASSISTANCE UTILISATEUR

Afin de garantir une appropriation totale du système par les utilisateurs, le prestataire devra assurer un support fonctionnel et technique.

Le support pourrait inclure:

- Resolution incident.
- Correctifs.
- Mises à jour.
- La mise en service et de contrôle des installations en fin de travaux ;
- La formation des utilisateurs avec partage de documentation formation ;
- Le suivi de l'installation pendant la période de garantie.
- Assistance technique et fonctionnelle pour tous travaux couvrant leur prestation

VI. CLAUSES DE CONFIDENTIALITE

Dans le cadre de la présente consultation, le prestataire reconnaît que toutes les informations transmises par la BVMAC, qu'elles soient techniques, opérationnelles, stratégiques ou documentaires (y compris les schémas, architectures, spécifications, volumes d'activité ou éléments relatifs aux systèmes internes), sont considérées comme **strictement confidentielles**.

Le prestataire consulté s'engage à :

- ✓ Ne pas divulguer, reproduire, transférer ou exploiter ces informations sans l'accord écrit préalable de la BVMAC ;
- ✓ Restreindre l'accès aux données uniquement aux membres de son équipe directement impliqués dans la réponse ou la consultation relative au projet ;
- ✓ Restituer ou détruire toute documentation ou copie en sa possession à la demande de la BVMAC ou à l'issue de la consultation.

La transmission de documents sensibles, tels que le schéma fonctionnel détaillé ou les spécifications techniques internes, sera conditionnée à la signature préalable d'un Accord de Confidentialité (NDA), que la BVMAC transmettra au prestataire pour signature.

Enfin, il est expressément précisé que la participation à la présente consultation et/ou la signature de l'Accord de Confidentialité (NDA), ne constituent en aucun cas une garantie d'attribution, de présélection, ni un engagement contractuel de la part de la BVMAC. Celle-ci se réserve le droit de suspendre ou d'annuler la procédure à tout moment, sans justification ni indemnité.

VII. MODALITES DE SOUMISSION

A. CONSTITUTION DES OFFRES

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimée en Fcfa. Afin de rendre sa réponse la plus lisible possible pour la BVMAC, le soumissionnaire devra présenter son offre doit être constitué de 03 documents distincts, à savoir :

- Le Dossier administratif
- L'Offre Technique
- L'Offre Financière

B. STRUCTURATION DES OFFRES

Les offres devront respecter une structuration minimale de forme bien précise. La structuration souhaitée par la BVMAC pour l'offre technique est partagée en **Annexe 1**

Le prestataire pourra au besoin augmenter des rubriques mais dans une structuration logique et correcte

Important

- **L'Offre Financière**
  - L'offre financière devra être la plus précise possible
  - Un niveau de granularité le plus bas sera exigé concernant les tarifs des différentes rubriques présentées dans l'offre financière.
- **L'Offre Technique**
  - L'offre technique devra être la plus précise possible
  - Les documents référents de l'offre doivent être lisible et de bonne qualité.
- **Le Dossier administratif**
  - Les documents référents de l'offre doivent être lisible et de bonne qualité
  - Un respect scrupuleux des besoins en documents administratif sera très apprécié.

C. TRANSMISSION DES OFFRES

Les offres doivent être transmises au plus tard le **16 mai 2025** sous pli fermé au secrétariat de la BVMAC avec le cachet du prestataire et la seule et unique mention suivante : **PROJET DE CONSULTATION POUR LE RECRUTEMENT D'UN PARTENAIRE POUVANT ACCOMPAGNER LE MARCHE FINANCIER DANS LA MISE EN PLACE DES PLATEFORMES POUR LA MIGRATION TECHNOLOGIQUE AVEC LE FRACTIONNEMENT** et par mail à l'adresse électronique bvmac@bvmac.cm avec pour objet **: RECRUTEMENT POUR MISE EN PLACE DES PLATEFORMES POUR LA MIGRATION TECHNOLOGIQUE AVEC LE FRACTIONNEMENT.**
Les soumissionnaires restent tenus par leurs offres pendant une période **de quatre-vingt-dix** (**90**) jours à compter de la date de l'ouverture des offres. La BVMAC se réserve le droit de ne pas donner suite à la présente demande de consultation, s'il n'a pas obtenu de soumission qui lui paraisse acceptable ou pour toute autre raison.

Dans les circonstances exceptionnelles, la BVMAC peut solliciter le consentement des consultants à une prolongation du délai de validité.

VIII. MODALITES DE TRAITEMENT DES OFFRES

A. CRITERES D'EVALUATION

Les critères de sélection des offres pour la réalisation du chantier de la BVMAC sont présentés dans le tableau ci-après:

CRITERES	
1. Offre technique	
1.1.	Compréhension générale du cahier de charges
1.2.	Pertinence de la méthodologie proposée & Consistance de l'offre
1.3.	Qualité et compétences de l'Équipe Projet (CV, Expérience, réalisations)
1.4.	Expérience prouvée dans des missions analogues
1.5.	Délais d'exécution
1.6.	Support et assistance utilisateur
1.7	Qualité des livrables proposés
2. Oral de présentation/démonstration de l'offre	
3. Offre financière	

N.B : Les prestataires devront être en mesure de venir faire une présentation démonstration de leur offre au siège de la BVMAC.

B. PRINCIPAUX CRITERES ELIMINATOIRES

Les offres répondant à un des éléments ci-dessous seront tout simplement rejetées :

- Dossier administratif ou technique incomplet ou non-conforme ;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- Offre technique ou financière incomplète.
- Une note inférieure à 20% sur la partie offre technique sera considéré comme éliminatoire et l'offre financière dudit prestataire ne fera pas l'objet d'une consultation.

C. PROCEDURE DE SELECTION DU PRESTATAIRE

La sélection du prestataire devant réaliser le projet se fera suivant les étapes ci-après :

Étape 0 : Lancement des demandes de consultation. Elle consiste à faire parvenir le cahier de charges aux différents prestataires présélectionnés.
Étape 1 : Réception. Elle consiste à réceptionner les offres transmises par les prestataires.

Étape 2 : Évaluation : Elle consiste à attribuer une note aux offres reçues selon les critères définis au paragraphe **6.1.**

Étape 3 : Délibération et Sélection : Elle consiste à débattre en comité interne BVMAC et choisir une offre. La présentation du prestataire sera demandée à cette étape.

Étape 4 : Contractualisation : Elle consiste à élaborer et signer le contrat avec le prestataire sélectionné.

IX. CONTENU DES OFFRES

A. CONSTITUTION DU DOSSIER ADMINISTRATIF

- Registre du commerce ;
- Carte de contribuable ;
- Attestation de non-faillite ;
- Attestation de domiciliation bancaire ;
- Plan de localisation ;
- Attestation de non-redevance ;
- Attestation de soumission à l'organisme de sécurité sociale.

B. CONTENU DE L'OFFRE TECHNIQUE

- Compréhension du besoin de la BVMAC ;
- Références du prestataire ;
- CV des consultants devant intervenir sur le projet ;
- Méthodologie de mise en œuvre et charge de travail ;
- Caractéristiques techniques de la solution proposée ;
- Planning des travaux.

C. CONTENU DE L'OFFRE FINANCIERE

- Détail du montant de la prestation pour toutes les composantes du projet ;
- Détails du montant estimatif des charges récurrentes annuelles de maintenance ;
- Détails du montant d'autres frais éventuels ;
- Modalités de paiement.

ANNEXE 1

MODÈLE DE FORME PROPOSÉE POUR L'OFFRE TECHNIQUE

1. Page de garde

- Titre de l'offre : Indiquer clairement le titre du projet.
- Nom de l'entreprise : Mentionner l'entreprise soumissionnaire.
- Coordonnées : Adresse, téléphone, e-mail.
- Date : La date de soumission de l'offre.
- Référence : Numéro de l'appel d'offres, référence du projet.

2. Sommaire / Table des matières

- Présenter un aperçu des sections de l'offre technique avec des numéros de page pour faciliter la navigation.

3. Présentation de l'entreprise

- Historique de l'entreprise : Brève présentation de l'entreprise, sa mission, son expérience et ses domaines d'expertise.
- Organigramme : Description des équipes affectées au projet, avec les noms et rôles des responsables.
- Références clients : Exemples de projets similaires réalisés avec succès.

4. Objectifs du projet et compréhension des besoins

- Présentation des objectifs du projet : Résumer les objectifs et les attentes du client (ex. : rénovation d'un bâtiment, installation d'un système informatique, etc.).
- Analyse des besoins : Expliquer comment vous avez compris les besoins techniques du client et comment vous allez y répondre.

5. Méthodologie et approche technique

- Description des solutions proposées : Détaillez les solutions techniques que vous proposez pour répondre aux besoins du projet. Par exemple :
    - Les équipements ou technologies utilisés.
    - Les méthodes de travail (par exemple, méthodologie agile pour un projet informatique).
    - Les processus de conception, de développement ou de réalisation.
- Planification et délais : Présentez les étapes clés du projet et le calendrier proposé. Inclure une description des jalons importants et des délais associés.
- Ressources humaines et matérielles : Liste des ressources allouées au projet, y compris les qualifications du personnel et l'équipement nécessaire.

6. Plan de gestion des risques

- Identification des risques : Listez les risques associés au projet (retards, défis techniques, contraintes financières).
- Plan de mitigation des risques : Expliquez les mesures prises pour minimiser ces risques et comment ils seront gérés pendant la durée du projet.

7. Conformité aux normes et exigences réglementaires

- Respect des normes : Détailler les normes de sécurité, environnementales et autres réglementations pertinentes que vous respecterez.

- Certifications et accréditations : Mentionnez toutes les certifications nécessaires, par exemple ISO, certification environnementale, etc.

8. Suivi et contrôle qualité

- Méthodes de contrôle qualité : Décrire les procédures mises en place pour garantir la qualité du travail réalisé, y compris les tests, vérifications et contrôles à chaque étape du projet.
- Suivi de l'avancement du projet : Présenter la manière dont vous suivrez l'avancement du projet (rapports réguliers, réunions de suivi, etc.).

9. Maintenance et support (si applicable)

- Maintenance après projet : Détails des services de maintenance proposés après la fin du projet (si applicable), y compris la durée de la garantie, les services de support technique, etc.
- Plan de support : Décrire les processus de prise en charge des incidents et de maintenance continue.

12. Annexes

- Documents techniques supplémentaires : Plans, schémas, études de faisabilité, certifications, études préalables, etc.
- CV des membres clés de l'équipe : Présentation détaillée des qualifications et expériences des personnes chargées de la mise en œuvre du projet.
- Références : Listes des clients précédents ou d'autres projets similaires.